



N° 291/2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT
(25200)

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 24 janvier 2023

Le 24 janvier 2023 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 18 janvier 2023, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **21**

Nombre d'excusés : **4**

Nombre d'absent : **4**

VOTES

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, THIEBAULT Dominique, DALON Olivier, CHARITÉ Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, CLÉMENT Alain, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, GAUTHIER Pascal, OCHIER Jean-Christophe, NICOLET Josette, COENART Séverine, LOYSEAU David, DRIANO Christian

Etaient excusés :

Madame CHETTAT BENATTABOU Majda

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

pouvoir à Monsieur GUILLEMET Jean-Louis

pouvoir à Monsieur GAUTHIER Pascal

pouvoir à Monsieur MUNNIER Jean-Paul

pouvoir à Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Etaient absents : Madame LAZAAL Zahia, Madame NUNHOLD Jacinthe, Madame TABECHE Yasmina, Monsieur BOUDJEKADA Ismaël

Monsieur LOYSEAU David est désigné secrétaire de séance

OBJET

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

La convocation du conseil a été faite le 18 janvier 2023

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 26 janvier 2023

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 26 janvier 2023

VILLE DE GRAND-CHARMONT

Séance du conseil municipal du 24 janvier 2023

DÉLIBÉRATION n° 290/2023

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le Rapporteur :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, promotion interne.

Suite à la mutation d'un agent de la collectivité et à son remplacement, **il est proposé au Conseil Municipal les fermeture et ouverture de postes suivantes à compter du 1^{er} février 2023** :

FERMETURE DE POSTE :

- 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe 35h

OUVERTURE DE POSTE :

- 1 adjoint administratif 35h

Le tableau des emplois des effectifs sera ainsi modifié :

ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1^{ère} CLASSE

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 3

ADJOINT ADMINISTRATIF

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 6

À la majorité, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la Modification du tableau des effectifs

Le Maire,
Jean-Paul MUNNIER.




Le secrétaire de séance
David LOYSEAU

